

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - Le Chêne Rouvre Internat

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	Historique de l'établissement	5
III :	Présentation de la population accueillie et de ses besoins	8
IV :	Fonctionnement et organisation	11
V :	Relations avec les familles, les parents et l'entourage	26
VI :	Droits des personnes	28
VII :	Démarche qualité et gestion des risques	29
VIII :	Ressources humaines	33
IX :	Partenariats	38
X :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	41

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **Dispositif d'Insertion à la Vie Partagée (DIVP)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon, La Roselière
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers, le TRS 77 et le DIVP
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

Ce fonctionnement en territoire permet de créer une dynamique, d'enrichir les pratiques professionnelles afin d'améliorer la qualité du service rendu auprès des personnes accompagnées grâce aux synergies et aux mutualisations (moyens, projections, réflexions, analyses...) mises en œuvre.

Les transversalités et complémentarités sont ainsi essentielles car elles favorisent ces différents partages.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

Le présent projet est établi pour une durée maximale de 5 ans comme décliné à l'Article 12 de la loi 2002-2 (L.311-8 du CASF). Il définit ses objectifs en matière de coordination, d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et d'expression.

Pour ce faire, ce projet est élaboré à partir de la réflexion de groupes de travail réunions en comité de pilotage, constitués de professionnels de l'établissement volontaires.

Cinq groupes de travail ont été constitués, sur les thèmes suivants :

- Les missions de l'établissement – Présentation de la population et ses besoins
- L'offre de service- Les modalités d'accompagnement, les unités de vie
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les principes d'intervention – Le projet éducatif et sa mise en œuvre
- Gestion des parcours et procédures

Une réunion par groupe de travail a été programmée lors des réunions hebdomadaires afin d'obtenir des recueils de données.

II : Historique de l'établissement

1. L'histoire du Chêne Rouvre

Le foyer de vie le Chêne Rouvre a ouvert en octobre 1994 suite à la reprise par l'Adapei77 d'un foyer situé à Condé Sainte Libiaire. Il accueille alors les 27 personnes les plus autonomes et a pour projet de proposer un accompagnement dynamisant réclamant la participation active de toutes les personnes à la vie quotidienne. Le déroulement des journées y est organisé, cadré et structuré par différents ateliers et activités de loisirs.

À l'ouverture, la moyenne d'âge des personnes accueillies était de 36 ans. Elle est à ce jour de 46 ans. Face à ce vieillissement, l'accompagnement des professionnels a donc dû s'adapter.

Pour répondre à l'évolution des besoins et aux exigences du cadre réglementaire, le foyer a également vu la création de certains postes (infirmière, psychologue,...) et la qualification de certains membres de l'équipe pluri-professionnelle.

En septembre 1996, une place supplémentaire est créée pour de l'accueil temporaire.

En janvier 2011, l'établissement faisait partie intégrante du Complexe « Le Chêne Rouvre - Le Ginkgo Biloba - Les Tilleuls » sachant que le Complexe « le Chêne Rouvre - les Tilleuls » existait depuis l'année 2008. Ainsi, l'entrée en complexe a permis de développer la mise en place d'activités, d'ateliers, de transferts communs, d'harmoniser les pratiques professionnelles et de mutualiser les ressources humaines tout en amenant chacun à la remise en question continue des modes d'accompagnement.

Depuis 2015, l'association a restructuré géographiquement ces regroupements d'établissements. Le Foyer Le Chêne Rouvre fait désormais partie du territoire « Marne et Morin » incluant le « Ginkgo Biloba », le « Cèdre Bleu » et la « Marguette ». Le foyer « Les Tilleuls » le territoire « Marne et Morin » en 2021.

Le Foyer « Le Chêne Rouvre » a d'autre part subi d'importants travaux de réhabilitation et de mise en conformité des locaux de septembre 2014 à décembre 2015. La nature et l'ampleur de ces travaux ont permis d'accompagner dans des conditions plus optimales les personnes accueillies, de répondre davantage à leurs besoins mais aussi d'offrir un environnement plus conforme aux exigences légales et réglementaires, à l'ensemble de la collectivité. En effet, il a été ajouté un ascenseur afin de prolonger le maintien des personnes accueillies sur leur lieu de vie, la suppression des chambres triples et la création de chambres individuelles afin d'offrir un meilleur confort et plus d'intimité aux personnes accompagnées, l'adaptation des sanitaires afin qu'ils soient plus accessibles au public, et la création d'un espace famille pour pouvoir les rencontrer avec plus de convivialité et confidentialité.

L'établissement a ainsi obtenu un avis favorable de la Commission de Sécurité le 21 janvier 2016 et un avis favorable suite à la visite de conformité du Conseil Départemental le 18 février 2016.

2. L'environnement architectural

Le Foyer Le Chêne Rouvre est composé de deux bâtiments distincts :

Le bâtiment principal, rénové fin 2015 et comprenant :

- **Au rez-de-chaussée**, une salle pour accueillir les familles, le secrétariat, les bureaux de la direction, l'infirmierie, le bureau des éducateurs, le bureau de la psychologue, ainsi que la cuisine et le réfectoire.

Le foyer est divisé en trois unités de vie : Émeraude, Topaze et Rubis. Chaque unité possède un salon / salle à manger dans lesquels les personnes accueillies mangent le soir et le matin pour le petit déjeuner et le diner. Elles peuvent aussi visionner la télévision et effectuer des activités (jeux de société, pâtisserie) en groupe restreint.

L'unité Topaze offre quant à elle un espace d'équipements sportifs.

Un ascenseur est à disposition des personnes accueillies vieillissantes ou à mobilité réduite.

- **À l'étage** se trouvent toutes les chambres (individuelles ou doubles) des personnes accueillies ainsi que les salles de bain adaptées aux personnes à mobilité réduite. Chaque personne accueillie peut décorer sa chambre comme elle souhaite afin de la personnaliser, tout en respectant l'espace d'autrui et les normes de sécurité.

Le bâtiment annexe comprend : une lingerie, une salle d'activités ainsi qu'une salle de réunion.

Deux chalets en bois se situent dans le jardin dans lesquels se déroulent les ateliers jardin et entretien bricolage.

Le jardin permet aux personnes accueillies de manger à l'extérieur lorsqu'il fait beau et de profiter de jeux extérieurs.

Depuis l'achèvement des travaux de fin d'année 2015, le foyer est équipé d'un système de contrôle d'accès consistant à soumettre l'entrée d'un établissement et de ses locaux à une autorisation d'accès. Cette autorisation d'accès a pour but de protéger les personnes, les biens et les informations.

Le Foyer « Le Chêne Rouvre » a été équipé de ce système afin d'individualiser l'accès aux différents locaux de l'établissement selon les droits d'accès des personnes et afin de garantir une meilleure intimité pour les personnes accueillies dans leur lieu de vie personnel.

3. Cadre réglementaire et de référence

Le foyer Le Chêne s'inscrit principalement dans le cadre général :

- Des lois N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Du schéma départemental de Soutien à l'Autonomie des Personnes âgées et Personnes Handicapées 2015-2020,
- Du Règlement Départemental d'Aide Sociale Personnes Âgées Personnes Handicapées du 23 mars 2013,
- Des recommandations de l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (Anesm).

4. Agréments et financements

Le foyer « Le Chêne Rouvre » reçoit à partir de l'âge de 18 ans, en hébergement, des hommes et des femmes déficients mentaux, en situation de handicap reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficiant d'une orientation en foyer de vie. Ceux-ci sont considérés comme inaptes à un travail productif et ne peuvent prétendre à travailler en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mais sont en capacité de réaliser des activités occupationnelles.

Le Foyer « Le Chêne Rouvre » est conventionné par le Préfet du Département de Seine-et-Marne depuis le 18 octobre 1994. Il est habilité par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et bénéficie de :

- **27 places d'accueil en internat permanent,**
- **1 place d'accueil temporaire.**

À ce titre, il dispose d'un financement par prix de journée. Ce budget, discuté chaque année dans le cadre d'une procédure contradictoire, permet le fonctionnement général de l'établissement, le financement des prestations proposées aux personnes accueillies ainsi que les frais de structure et d'accompagnement.

Chaque personne accompagnée hébergé participe à ses frais d'accompagnement par le biais d'un reversement (contribution journalière) de 70 % de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) qui lui est versée par la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

5. Situation géographique

Le foyer « Le Chêne Rouvre » se situe à Faremoutiers, au Nord du département de Seine et Marne, dans un environnement culturel et touristique intéressant, et qui propose les principaux équipements répondant aux besoins de la vie locale.

Les commerces (boulangers, photographe, coiffeur,...) du centre ville tout proche favorisent l'intégration des personnes accueillies en tant que citoyens et permettent également à chacun d'être acteur de la vie économique locale. La localisation géographique du foyer permet d'autre part de développer aisément le partenariat.

III. Présentation de la population accompagnée et de ses besoins

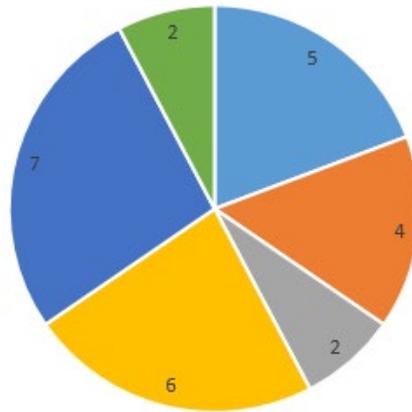
Le Chêne Rouvre a une capacité d'accueil de **27 personnes en accueil permanent et une en accueil temporaire**, qui présentent toutes une déficience importante de leurs facultés mentales, avec ou sans troubles associés, dont les causes sont diverses et parfois d'origine inconnue.

1. Évolution de l'âge et l'ancienneté des personnes

En 2021, la répartition hommes/femmes est de 17 femmes et 9 hommes (une place était vacante au 31/12/21, elle a été pourvu au 16/01/2022). La moyenne d'âge est de 46 ans avec 9 personnes qui ont plus de 50 ans.

2022	Effectif	%
18-20 ans	-	-
21-24 ans	-	-
25-29 ans	2	8
30-39 ans	7	27
40-44 ans	6	23
45-49 ans	2	8
50-59 ans	4	15
60-65 ans	5	19
> 65 ans	-	-
Total	26	100

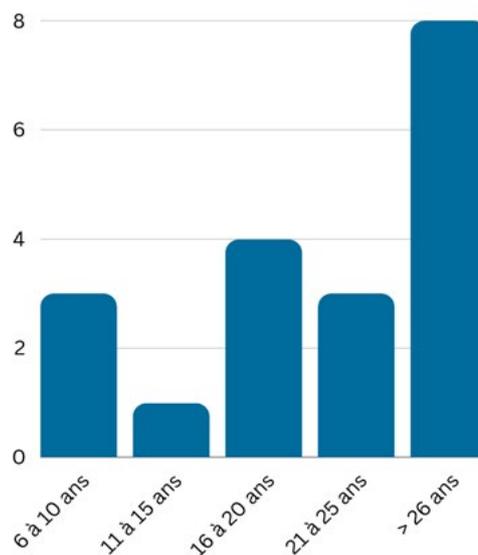
Répartition par âge



■ 60 – 65 ans ■ 50 à 59 ans ■ 45 à 49 ans ■ 40 à 44 ans ■ 30 à 39 ans ■ 25 à 29 ans

Ancienneté dans l'établissement ou le service :		
	Effectif	%
< 5 ans	7	27
6 à 10 ans	3	11,5
11 à 15 ans	1	4
16 à 20 ans	4	15
21 à 25 ans	3	11,5
> 26 ans	8	31
Total	26	100

10 résidents sont présents depuis plus de 20 ans.

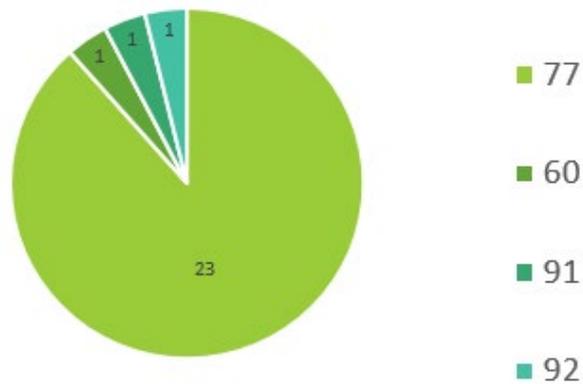


2. Provenance des personnes accompagnées

Concernant la provenance des personnes accueillies, les dispositifs d'accompagnement précédents étaient majoritairement les foyers de vie et les Instituts-Médico-Educatif (IME)/Instituts-Médico-Pédagogique (IMP).

La plupart des personnes accueillies sont originaires du département de Seine-et-Marne.

Répartition des personnes accueillies en permanent par département en 2021



3. Mesures de protection

L'ensemble des personnes accueillies est sous mesure de protection (tutelle).

4. Autonomie de la population accueillie

Les personnes accueillies sont au moment de l'admission, à minima autonomes à la marche, capables de s'alimenter seules et de respecter les règles de base de la vie en collectivité.

La majorité est toujours actuellement dans ce niveau d'autonomie.

IV. Fonctionnement et organisation

1. Présentation des missions

Le foyer reçoit et accompagne la personne le plus longtemps possible et tout au long de sa vie, si son état de santé physique et psychique le permet, dans toute sa dimension d'être humain, d'adulte et de personne vulnérable.

L'établissement propose un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes individuelles et vise les objectifs suivants :

- **Restaurer, préserver et développer l'autonomie** des personnes accueillies : maintenir les acquis et développer de nouveaux apprentissages,
- **Assurer la prise en charge** et les soins jusqu'en fin de vie,
- **Apporter un soutien médico-éducatif, garantir la sécurité, le bien-être et l'épanouissement** des personnes accueillies,
- **Favoriser l'insertion sociale** et l'accès aux dispositifs de droit commun des personnes accueillies,
- **Garantir la participation** des personnes accueillies à la vie de l'établissement,
- **Favoriser l'association de la famille** et des proches à la vie de la personne accueillie et de l'établissement,
- **Favoriser l'accès de la personne accueillie aux dispositifs de santé** : coordonner son parcours de soins.

2. L'accueil

Chaque établissement du secteur social et médico-social, quel que soit sa spécificité et le public qu'il reçoit, doit répondre à de nombreuses missions.

L'une d'entre elle, est essentielle et découle in fine de chaque établissement, structure et/ou service : « **Le concept d'accueil** » :

L'accueil ne se cantonne pas à recevoir une personne (personne en situation de handicap, famille, représentants légaux, partenaires, prestataires, professionnels, stagiaires...) dans un bureau et de façon très formalisée.

La phase d'accueil et/ou le savoir accueillir est une étape indispensable afin que la personne possiblement en insécurité du fait du changement et/ou de la nouveauté, se sente attendue, considérée et reconnue dès son arrivée.

À cet effet lorsqu'une personne vient se présenter au Chêne Rouvre, toutes les personnes présentes sont informées en amont de sa venue et sont donc en mesure de l'accueillir dans une dimension rassurante. Savoir accueillir, favorise dès la 1ère rencontre « l'accompagnement » et c'est là aussi que s'initie par un sourire, une attention, un regard, le début de la relation humaine et éducative.

C'est ainsi que l'équipe pluri-professionnelle du Chêne Rouvre s'attache à prendre le temps d'échanger, de mettre à l'aise la personne, d'adapter à ses capacités le déroulement de la rencontre et/ou de la visite de l'établissement.

Un membre de l'équipe éducative est systématiquement présent aux côtés de la direction lors des entretiens et c'est cette même personne qui assure l'accompagnement durant la visite pour un accueil temporaire ou permanent par la suite.

Le Foyer Le Chêne Rouvre dispose de la capacité d'accueil suivante :

- 27 places d'hébergement permanent
- 1 place d'hébergement temporaire.

L'accueil temporaire

L'établissement reçoit tout au long de l'année plusieurs candidats en accueil temporaire.

L'objectif de ce type d'accueil vise à :

- Accueillir une personne qui est en attente de place dans une structure,
- Soulager une famille qui a besoin de répit,
- Faire face à une situation d'urgence (hospitalisation d'un parent, rupture d'accueil dans une structure...),
- Permettre à une institution qui rencontre des difficultés dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap de proposer une alternative de prise en charge adaptée.

Une chambre individuelle est dédiée pour ce type d'accueil et un référent est nommé parmi l'équipe éducative. Ce dernier sera chargé, en concertation avec l'équipe pluri-professionnelle, de rédiger un bilan écrit du séjour. Une rencontre peut également avoir lieu sur demande avec l'ensemble des partenaires. La durée d'un accueil temporaire est adaptée aux besoins de la personne accueillie dans la limite des 90 jours autorisés.

Pour chaque accueil, un contrat de séjour et une convention sont également établis et signés par l'ensemble des parties.

L'accueil permanent

La finalité de l'accueil en internat permanent consiste à mettre en œuvre les principaux objectifs de l'établissement en proposant un accompagnement global permanent (365 jours par an et 24h/24) formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé coordonné répondant aux besoins de la personne accueillie.

3. L'admission

a. Critères d'admission

Pour qu'un adulte en situation de handicap puisse être admis à l'EANM le Chêne Rouvre, il lui faut obligatoirement disposer d'une notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) en cours de validité et faisant apparaître « accueil en établissement non médicalisé – toutes modalités d'accueil ».

Ce type de notification est ordonnée par la CDAPH présente dans toutes les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Lorsqu'un établissement est désigné par une notification, il en reçoit un exemplaire.

Dans un second temps et immédiatement lié à la procédure d'admission, un dossier de demande d'Aide Sociale doit être constitué afin d'obtenir une notification et ainsi permettre à la structure de facturer au Conseil Départemental, les frais de séjour.

La personne souhaitant être admise au sein de l'établissement doit résider en Seine et Marne (sauf dérogation à titre exceptionnel).

b. Les modalités d'admission

Selon la procédure associative, l'admission se décline ainsi :

1. Réception du dossier unique d'admission et/ou à partir d'une notification de la MDPH, ou par le biais d'un contact téléphonique (d'une famille, ou d'une autre structure du secteur du médico-social).
2. Si besoin transmission du Dossier Unique d'Admission à compléter
3. Réception et étude du dossier complété
4. Confirmation de la réception du dossier et avis sur la recevabilité de la candidature
5. Si la candidature est retenue, une rencontre est mise en place avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la personne concernée.
6. A l'issue de la rencontre, une période d'accueil temporaire peut être proposée, pouvant aller d'une semaine à 15 jours
7. Au terme de cette période, une réunion de bilan est mise en place avec les personnes ayant participé à la rencontre initiale.
8. Si nécessaire, une ou de nouvelle(s) période(s) peuvent être proposée(s) au cours de l'année sur des périodes définies en fonction des capacités et des attentes de la personne concernée
9. Selon le bilan effectué et le choix de la personne, elle peut demander à être inscrite sur la liste d'attente.

L'admission dépend ensuite d'une possibilité d'accueil.

Si toutefois le délai entre la période d'accueil temporaire et l'admission définitive est important, une rencontre est de nouveau mise en place afin de préciser le projet personnalisé de la personne et de fixer les modalités administratives, financières et éducatives de l'accueil.

L'admission est contractualisée et formalisée par la mise en place d'un contrat de séjour qui définit et garantit les prestations tant au niveau du cadre que du contenu et du service rendu, en se fondant sur le respect des personnes et la défense de leurs droits.

Le contrat de séjour, traduit en termes d'engagements négociés, est explicite. Il est rendu accessible à la compréhension de la personne concernée. Cette démarche d'engagement réciproque inscrite dans une volonté de partenariat, formalise les droits et les devoirs de la personne accueillie, de sa famille ou son représentant et la direction de l'établissement.

Le consentement éclairé est recherché.

4. L'accompagnement des personnes accueillies

a. La référence éducative

Comme le préconise l'HAS (ex : ANESM) et en vertu de l'article D312-59-10 du CASF, la direction adjointe désigne un référent éducatif et un co-référent, qui assure la fonction de coordination de l'accompagnement.

Le référent est garant de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé (PP). Il est le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant la personne accueillie et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (à l'exception des informations médicales).

À l'Adapei 77, il existe une charte de la référence éducative qui reprend les huit principes suivants :

1. Écoute et prise en considération de la parole et des attentes de la personne accompagnée et de son représentant légal,
2. Le référent éducatif ne se substitue ni à la personne accompagnée ni à son tuteur ni à sa famille,
3. Le référent éducatif est le garant de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé,
4. La référence éducative est assurée par un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur.
La co-référence éducative est assurée par un professionnel éducatif ou paramédical,

5. La référence et la co-référence s'appuient sur l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle selon une modalité formalisée,
6. La référence et la co-référence sont désignées dès l'admission par la direction adjointe après validation de la direction de territoire,
7. La durée de la référence éducative ne peut excéder 3 ans et doit être réinterrogée chaque année dans le cadre de l'évaluation du projet personnalisé,
8. Tout changement de référence doit être expliqué, motivé et communiqué à la personne accompagnée et son représentant légal. Les missions du référent et du co-référent éducatif sont présentées et expliquées à la personne et son représentant légal dès l'admission.

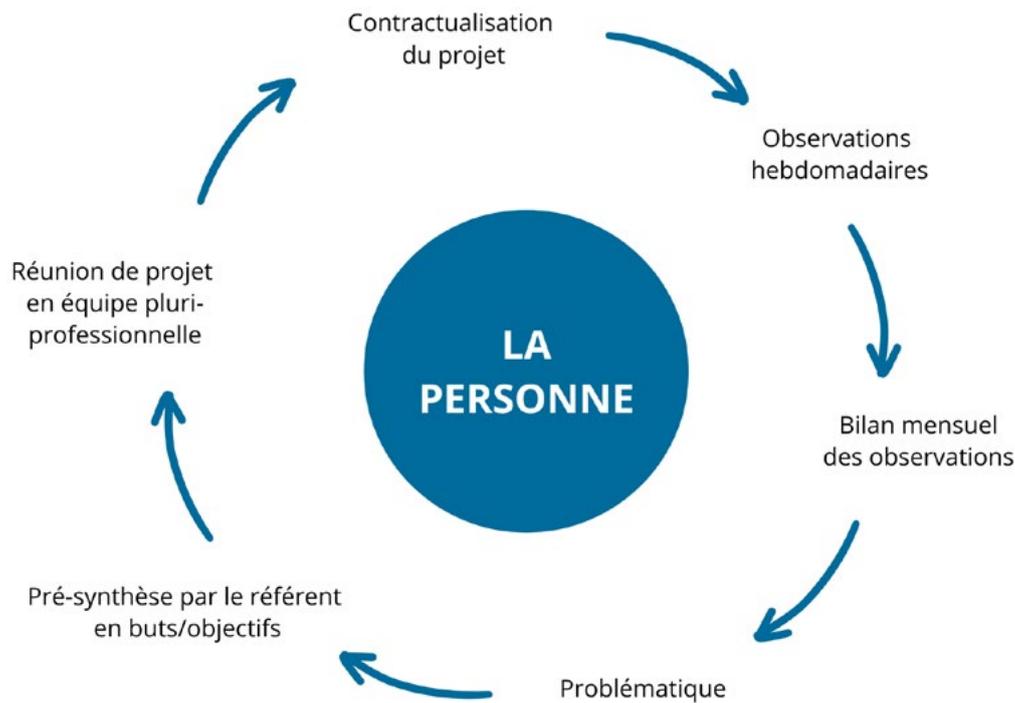
Notre référentiel commun :

Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.

- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale ;
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe.
- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de coordination afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et il interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

b. Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet personnalisé

Le projet individuel constitue l'étape indispensable afin d'assurer l'individualisation de l'accompagnement pour chacune des personnes accueillies. Cette démarche appelle nécessairement la participation de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle et l'association de la personne et de sa famille et/ou tuteur.



L'élaboration de ce dernier se fait à l'aide des référents et co-référents. L'équipe se doit de réunir tous les besoins et les attentes de la personne et synthétise avec elle l'année écoulée. Ce projet personnalisé est ensuite finalisé en réunion pluri-professionnelle, puis partagé et lu avec les représentants légaux, la famille et la personne accueillie.

Chacun des projets personnalisés vise des objectifs propres à la personne, travaillés dans chacun des domaines d'intervention de l'équipe et qui peuvent aussi contribuer à favoriser le développement de compétences globales dans d'autres domaines.

Les objectifs sont mis en œuvre au moyen de temps d'accompagnements et d'activités formalisés dans un planning individuel remis à la personne accueillie et à sa famille.

Les temps d'accompagnement peuvent être individuels et/ou collectifs au regard des besoins de chaque personne.

Chaque année, lors de l'évaluation du projet personnalisé, l'équipe compare en réunion de synthèse la première analyse à celle menée au moment de l'évaluation. L'objectif est ainsi d'observer l'évolution de la personne sur une période donnée, de réajuster son projet et de préparer ainsi la suite de son accompagnement. Toutefois, le projet d'une personne peut être évalué chaque fois que la situation le nécessite, l'outil pouvant alors être complété en conséquence.

En parallèle du projet personnalisé rédigé chaque année, les référents éducatifs doivent estimer le budget prévisionnel nécessaire pour une année pour les dépenses de la vie courante (produits d'hygiène, esthétique...) et les demandes plus exceptionnelles (vêtue, loisirs) afin que les tuteurs des personnes accueillies puissent approvisionner le compte spécifique dédié à « l'argent de poche » des personnes accompagnées et différent de celui du foyer.

5. La journée type

7h30-7h45	Lever des personnes accueillies
8h00- 9h30	Petit-déjeuner sur les unités de vie, prise des traitements médicaux, accompagnement des personnes accueillies à la douche, au rasage, à l'habillage, au brossage des dents, tout ceci dans le respect de l'intimité et du rythme de chacun. Rangement des chambres et mise au sale des draps selon les unités.
9h30-12h00	Participation aux ateliers, aux activités selon un planning établi et les choix de chacun.
12h00-13h15	Repas servi au réfectoire encadré par le personnel éducatif. Le groupe de l'atelier Arts de la Table déjeune à 11h30
14h00-16h00	Participation aux ateliers, aux activités selon un planning établi et les choix de chacun
16h30	Récupération du linge propre en lingerie et rangement dans les armoires de chambre
16h30-18h00	Temps libre (dessin, musique, TV...), sortie achat avec le référent éducatif, goûter
18h00-19h00	Accompagnement à la douche
19h15-20h30	Repas servi sur les unités de vie, prise des traitements médicaux, tâches ménagères sur les salons de vie selon un planning défini
20h30	Préparation au coucher (pyjama...), brossage de dents.
20h30-23h00	Coucher des personnes accueillies ou temps libre
22h00	Prise des traitements médicaux de nuit.

Le rythme des week-ends est moins soutenu, les personnes accueillies pouvant se lever selon leur rythme et fatigabilité. Les animations et sorties sont proposées mais libre à chacun d'y participer, et les horaires des repas sont légèrement décalés.

Chaque personne accueillie est amenée à s'impliquer dans la vie du foyer à travers sa participation aux activités et aux ateliers, choisis par leurs soins tous les ans lors du déroulement du forum citoyen et suivant un planning défini en fonction des objectifs de leur projet personnalisé.

6. Les activités proposées

a. Activités et ateliers

Les volets éducatif et thérapeutique du projet personnalisé se matérialisent par les activités suivantes.

Des activités internes et externes, volontairement très diversifiées, sont proposées afin de favoriser l'expression des personnes accueillies (musicothérapie, danse, expression corporelle, écriture), leur socialisation (activités inter-établissement), leur créativité (activités manuelles, pâtisserie,...), leur bien-être (balnéothérapie, esthétique,...), leur développement culturel (médiathèque, musées, cinémas,...).

Les loisirs proposés peuvent être également à teneur sportive (piscine, randonnée, handball, judo, équitation, salle de sport, parcours psychomoteur,...) ou ludiques (jeux de société, puzzles, ...).

Le soir et le week-end, des activités ponctuelles sont organisées de type karaoké, loto, ciné-club, etc.

Les activités proposées se répartissent selon ces différents pôles adaptables :



Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Moyens matériels	Nombre de bénéficiaires
Activités sportives					
Tennis de table	Se dépenser physiquement, prendre conscience de son corps, évacuer les tensions	Amener le résident à développer sa motricité	1 personnel éducatif	1 véhicule,	5 résidents
Handball	Se dépenser physiquement, prendre conscience de son corps, évacuer les tensions	Amener le résident à développer sa motricité, favoriser sa socialisation, développer sa notion du groupe et du partage, l'amener à s'épanouir.	1 personnel éducatif et 1 entraîneur	1 véhicule, un gymnase, une tenue adaptée	9 résidents
Multisports (boxe/tir à l'arc/ultimate)	Maintenir une activité physique adaptée.	Favoriser une coordination des mouvements. S'entraider et communiquer.	1 personnel éducatif et 1 intervenant	Une salle, une tenue adaptée	8 résidents
Piscine	Se familiariser avec l'environnement aquatique, prendre conscience de son développement psychomoteur, se détendre et prendre du plaisir dans l'eau	Etre capable de se mouvoir dans l'eau, être à l'aise et avoir confiance en la personne accompagnatrice	1 personnel éducatif	1 véhicule, une piscine, une tenue adaptée	3 résidents (5 groupes)
Randonnée	Pratiquer une activité physique, s'ouvrir au plaisir de la nature, de l'environnement,	Etre capable de se repérer sur un itinéraire, avoir conscience de son rythme de marche tout en essayant de l'adapter à celui du groupe	1 personnel éducatif	1 véhicule, une tenue adaptée	9 résidents
Danse	Se dépenser physiquement, évacuer les tensions, maintenir un minimum d'activité physique et sportive	Développer la motricité, travail de coordination des mouvements.	1 professeur + 1 personnel éducatif	1 salle	10 résidents
ACTIVITÉS DE CRÉATIVITÉ ET D'EXPRESSION					
Activités Manuelles	Favoriser le bien être, développer l'imaginaire, la créativité et revaloriser les interactions des uns avec les autres.	Amener le résident à laisser libre cours à son imagination, l'amener à se responsabiliser, le valoriser, assurer la socialisation via la vente des produits créés au marché de Noël ou lors de la tombola de la fête des familles	1 personnel éducatif	1 salle d'activités avec du matériel	4 résidents
Musicothérapie	Favoriser l'expression et la communication non verbale, développer la socialisation et l'entraide avec un groupe	Permettre aux personnes accueillies de stimuler leur imaginaire, leur créativité ; maintenir et développer leurs capacités cognitives (mémoire, attention...), maintenir et développer leur psychomotricité	1 musicothérapeute extérieur et 1 personnel éducatif	1 véhicule, un local adapté, des instruments	15 résidents (2 groupes)
Médiation animale	Favoriser des interactions positives en passant par le tiers d'un animal.	Partager un moment de détente et de joie. Travail de calme et de concentration. Favoriser la motricité fine. Éveiller les sens.	1 personnel éducatif et 1 éducateur spécialisé libéral	1 véhicule, 1 ferme pédagogique	5 à 6 résidents
Mini ferme avec le Ginkgo Biloba	Favoriser l'approche avec des animaux ; Garder le lien avec d'autres personnes accueillies de l'Adapei77	Amener la personne à travailler les cinq (5) sens ; travailler sur les émotions et valoriser la personne. Amener la personne vers la socialisation : passer des moments conviviaux.	1 Monitrice d'atelier	1 véhicule	3 résidents
Gym douce	Se dépenser physiquement et prendre conscience de son corps, permettre de travailler l'équilibre, les repères dans l'espace, la rythmique, la synchronisation et l'écoute	Amener les personnes accueillies à favoriser leur développement psychomoteur, mieux découvrir et contrôler son corps, développer la valorisation et la relaxation, respecter les membres du groupe	1 intervenante	1 salle adaptée et du matériel adapté	14 résidents (2 groupes)

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Moyens matériels	Nombre de bénéficiaires
ACTIVITÉS DE CRÉATIVITÉ ET D'EXPRESSION					
Ecriture	Maintenir les acquis scolaires de certains résidents	Développer les connaissances des lettres, des formes et des couleurs, permettre la communication et l'échange entre les participants	1 personnel éducatif	1 salle d'activités avec du matériel	5 résidents
Poterie	Travail de créativité et de motricité	Travail sur la motricité fine. Le respect des consignes.	1 professeur et 1 personnel éducatif	1 Véhicule et 1 salle extérieure dédiée à l'activité.	8 résidents (2 groupes)
Pâtisserie	La socialisation, le partage et le travail d'équipe, la découverte de l'art culinaire	Favoriser la socialisation des personnes accueillies par la participation aux achats des ingrédients, amener les résidents à développer leurs sens, préparer collectivement un gâteau qui sera dégusté de tous	1 personnel éducatif	1 cuisine thérapeutique	5 résidents
Pâtisserie en partenariat avec la MAS	Socialisation, Découverte des recettes et saveurs du monde, confection de pâtisserie	Amener des personnes à travailler dans un autre cadre, avec d'autres personnes ; Amener les personnes à travailler en équipe ; Amener les personnes à développer leur créativité	1 encadrant	1 cuisine thérapeutique, 1 appareil photo	4 Personnes accueillies
Activité sensorielle	Permettre de se construire, développer les 5 sens ; D'éveiller les sens ; prendre conscience et ajuster son équilibre ; Permet de développer la curiosité ainsi la reconnaissance de l'environnement	Développer les capacités sensorielles : Concentration, toucher, l'observation	1 Personnel éducatif	Achat des matériels nécessaires/ 1 salle d'activité	3 Personnes accueillies
Art floral	Décorer le lieu de vie ; Se détendre pour Réduire le stress ; Socialisation	Permet la valorisation Amener la personne à se sentir bien	1 personnel éducatif	Achat des fleurs/ 1 salle d'activité	4 personnes accueillies
CULTURE ET LOISIRS					
Bibliothèque / Médiathèque	La socialisation, l'ouverture à des événements culturels, l'expression des goûts	Etre capable de choisir et de consulter différents supports en fonction de ses goûts, être capable de passer un moment de détente, être capable de partager ses idées, ses impressions avec autrui	1 personnel éducatif	1 véhicule, 1 médiathèque / bibliothèque	6 résidents
Jeux de société	Se divertir et apprendre en groupe	Travailler l'observation, la mémoire, l'imagination, la rapidité, la coopération et la patience ; Respecter et être attentif à l'autre	1 personnel éducatif	1 salle et des jeux de société	4 résidents
Jeux vidéo / Karaoké	Se divertir, partager un moment de convivialité et en collectivité	Respecter chacun, découvrir des chansons, découvrir de nouvelles technologies de jeux	1 personnel éducatif	1 télévision, 1 micro, 1 console de jeux	2 résidents simultanément
Sorties Culturelles et loisirs	Le développement de l'enrichissement intellectuel, la socialisation, le plaisir de la découverte, prendre conscience du monde qui les entoure	Amener le résident à s'ouvrir sur l'extérieur, l'amener à découvrir la seine et marne et ses spécialités.	2 personnels éducatifs	1 véhicule, la destination de la sortie	27 résidents
Activité Marché	Socialisation ; confection d'un repas thérapeutique ou d'un goûter	Rencontre des nouvelles personnes ; Connaître l'intérêt des fruits et légumes ; Découvrir différentes variétés de fruits et légumes	1 personnel éducatif	1 véhicule	4 personnes accueillies
Reportages différent thèmes : Santé, alimentaire, l'hygiène etc...	Sensibilisation	Découverte de connaissances Amener la personne accueillie à prendre soins de son corps	1 ou 2 personnel éducatif	1 écran et une salle	4 personnes accueillies

Activités - Ateliers	But	Objectifs	Moyens humains	Moyens matériels	Nombre de bénéficiaires
SOIN ET ESTIME DE SOI					
Esthétique	Prendre soin de son corps, de son image, retrouver un corps source de bien-être	Amener le résident à prendre du plaisir en prenant soin de lui-même, l'amener à utiliser des produits de beauté, à accorder son maquillage à sa tenue, à se coiffer.	1 personnel éducatif ou un professionnel d'un institut de beauté	1 lieu convivial, du matériel esthétique	27 résidents
Massage	Moment de détente par le biais de massage (crâne et mains)	Mieux appréhender son corps. Apprendre des moyens d'auto-apaisement	1 personnel éducatif	1 salle et matériel.	5 résidents

b. Les sorties et transferts

Afin que les personnes accueillies puissent quitter le collectif et se détendre, s'évader..., des transferts mutualisés ou non au sein du territoire Marne-et-Morin sont proposés dans un rayon de 500 kilomètres. Ces transferts, internes à l'Association sont proposés et adaptés aux personnes accueillies en fonction de leurs souhaits.

Chaque année, les personnes accueillies ont la possibilité de partir en vacances par le biais d'organismes extérieurs. Les séjours proposés sont choisis en fonction du désir de la personne, de son degré d'autonomie et selon ses moyens financiers.

L'équipe éducative est chargée de coordonner l'organisation de ces différents séjours pour veiller à leur bon déroulement.

En fonction des besoins des personnes accueillies, l'équipe éducative soumet à la Direction les différents projets de séjours en précisant les dates, le lieu, les modalités d'hébergement, les noms des participants, les objectifs généraux et individuels, le planning théorique des professionnels, ainsi que le coût du voyage.

La priorité des transferts organisés par l'établissement est donnée aux personnes qui n'ont plus à ce jour de liens parentaux et donc qui ne sortent que très peu du foyer.

c. Les festivités

Les festivités organisées par l'association et l'établissement sont très appréciées par l'ensemble des personnes accueillies car elles sont autant de moments durant lesquels elles peuvent retrouver d'anciens camarades, les familles, les amis, des partenaires, ... Elles sont aussi l'occasion de montrer leurs productions, leur savoir-faire.

La fête du territoire :

Les établissements se retrouvent chaque année aux beaux jours autour d'un thème commun défini collectivement (le cinéma, le foot, les pays...).

Chaque établissement crée un stand et propose des activités ludiques et divertissantes aux personnes accueillies. Les établissements peuvent ainsi se rencontrer, partager et se divertir. Cette manifestation est ouverte à toutes les personnes accueillies ainsi qu'à leurs familles. C'est une journée de partage et d'échange.

Les portes ouvertes :

L'établissement ouvre ses portes chaque année afin de faire découvrir son organisation, ses activités et projets une fois par an. Les familles, tuteurs, amis, autres établissements et personnes extérieures peuvent s'y rendre. Les professionnels et personnes accueillies vous convient afin de vous faire découvrir la vie de l'établissement et son fonctionnement.

Des expositions de photos et d'activités manuelles permettent à tous d'apprécier le travail réalisé par les personnes accueillies.

Fêtes internes au Chêne Rouvre :

Le Chêne Rouvre invite régulièrement les autres établissements pour des moments de festivité. Chaque année, les professionnels et les personnes accueillies organisent des fêtes à thème (halloween, carnaval, galette des rois...) en fonction du calendrier annuel afin de partager un moment plaisant tous ensemble.

Fête des familles :

Chaque année, le Chêne Rouvre organise cette rencontre dans le but de partager une journée festive entre les personnes accueillies, leurs familles, leurs tuteurs et les professionnels de l'établissement.

La fête se déroule sur l'établissement et porte sur un nouveau thème chaque année choisi de façon collective par les personnes.

Les personnes accueillies participent à l'élaboration des décorations et peuvent proposer leurs idées. Cette manifestation permet de mettre en valeur les travaux réalisés avec les personnes accueillies au sein des ateliers et activités.

C'est un moment d'échange apprécié par tous autour d'un repas, d'activités et de musique.

d. Les sorties du week-end et les droits aux congés

Les sorties de fin de semaine sont organisées de manière à favoriser l'ouverture de la personne en situation de handicap au monde extérieur et afin de maintenir le lien avec sa famille et ses proches.

Pour les sorties régulières, un planning est mis en place entre les familles et l'établissement afin de permettre l'organisation des transports (taxi, PAM) et des traitements médicaux.

Pour les sorties ponctuelles ou à la journée, il est demandé aux familles de prévenir par courrier ou mail au minimum dix jours avant la sortie afin de permettre une bonne organisation de la sortie.

Ces sorties de week-end ou de semaine comprennent au maximum trois découchés (72h) sinon elles seront décomptées des 35 jours annuels de congés autorisés.

Les personnes accueillies disposent en effet d'un droit à 35 jours ouvrés de congés par an.

7. L'accompagnement médical et paramédical

a. La prise en charge médicale et paramédicale

L'établissement assure la prise en charge médicale des personnes accueillies.

Il dispose d'un mi-temps d'infirmière et d'un temps partiel de psychologue et travaille avec un réseau de partenaires afin de répondre aux besoins médicaux des personnes accueillies.

Le suivi médical général est en effet assuré par les médecins traitants choisis par les personnes accueillies. Les médecins traitants ne sont pas salariés de l'établissement, leurs honoraires sont à la charge de la personne accompagnée.

Les traitements médicamenteux des personnes accompagnées sont préparés par la pharmacie principale de Coulommiers sous forme de sachets individuels nominatifs permettant de prévenir le risque d'erreur médicamenteuse. Ils sont ensuite, réceptionnés et vérifiés par l'infirmière et administrés soit par cette dernière, soit par l'équipe éducative en son absence.

Les parents et les tuteurs sont tenus informés de l'état de santé de la personne accueillie, des soins en cours et des traitements.

Les soins psychiatriques sont assurés principalement par l'hôpital de secteur qui est l'hôpital de Coulommiers. Il propose systématiquement un suivi par le médecin psychiatre référent au Centre Médico-Psychologique de Coulommiers.

L'infirmière coordonne le suivi médical des personnes accueillies et assure les prises de rendez-vous et accompagnements chez les différents médecins spécialistes. Selon les besoins et en raison du temps partiel de l'infirmière, le foyer travaille également en partenariat avec des infirmières libérales pour la réalisation de certains soins.

Des partenariats ponctuels avec Centre 77 et / ou la DAC 77 peuvent être mis en place.

Du point de vue médical, des actions ont eu lieu, afin de promouvoir des actions de prévention de la santé des personnes accueillies. A cet effet, des campagnes de vaccination ont été organisées (Covid, grippe...). L'hygiène des mains a également été renforcée, du fait du contexte sanitaire depuis 2020.

Des axes d'amélioration suivants sont à porter dans les années à venir :

- Créer les partenariats sanitaires
- Développer une politique de prise en charge de la douleur et de prévention du risque infectieux
- Mener des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des personnes accueillies, des professionnels et des familles grâce aux compétences internes (ex : infirmer, service qualité) avec éventuellement l'aide d'un intervenant extérieur :
 - Hygiène de vie (ex : diététique, exercice physique, addictions...)
 - Hygiène bucco-dentaire (le réseau Rhapsodif pourra être sollicité)
 - Vie sexuelle (l'intervention du centre de planification sexuelle)

Les modalités seront adaptées à chaque public (ex : réunion, conférence, ateliers thématiques, jeux de rôle, vidéos, BD).

b. Les accompagnements psychologiques

Auprès des personnes accueillies, il s'agit d'étudier et d'analyser les besoins d'intervention psychologique. Cela permet de concevoir un cadre de prise en charge spécifique pour chaque personne, de leur proposer des méthodes appropriées et d'ajuster la visée thérapeutique. La psychologue propose donc un temps d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans un cadre sécurisé et contenant, qui peut s'inscrire sur un temps ponctuel ou non, et selon les besoins des personnes.

Pour cela, la psychologue peut s'appuyer sur un recueil d'informations récoltées auprès d'autres professionnels de la santé ainsi que de l'entourage de la personne.

Sa mission peut aussi être de mener avec la personne le travail d'accompagnement nécessaire à son orientation.

La psychologue peut proposer un suivi psychologique individuel et/ou collectif. Des ateliers à visée thérapeutique peuvent être mis en place tel que les groupes de parole.

L'exercice de la fonction de psychologue s'installe dans une logique institutionnelle et pluri-professionnelle. Aussi la psychologue accompagne et sensibilise les membres de l'équipe à la dimension psychique des personnes accueillies et participe à l'élaboration des projets personnalisés, notamment la rédaction de l'anamnèse.

Un avis est apporté quant à la pertinence des demandes d'accueil temporaire.

La psychologue se met en lien avec les partenaires extérieurs et les familles afin d'affiner les propositions de méthodes de prise en charge des personnes accueillies et les inviter à participer à la continuité de l'accompagnement éducatif.

Elle sensibilise également l'équipe aux pathologies rencontrées parmi les personnes accueillies.

8. La fin de prise en charge de la personne accueillie

Les modalités de fin de prise en charge sont fixées selon l'article L 241-6 du CASF :

« L'établissement ou service ne peut mettre fin, de sa propre initiative, à l'accompagnement sans décision préalable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ».

Le contrat de prise en charge prendra fin dans l'éventualité :

- Du départ de la personne accueillie, suite à sa demande ou à celle de son tuteur/représentant légal,
- Sur décision de la CDAPH du département d'origine de la personne accueillie,
- Suite au décès de la personne,
- En raison de l'état de santé de la personne accueillie, dans la mesure où les moyens de l'établissement ne lui permettent plus d'assurer ses obligations et qu'il est nécessaire de réorienter la personne accueillie vers une structure davantage adaptée à ses besoins.
- En cas d'actes graves mettant en péril la sécurité des autres personnes et le fonctionnement de l'établissement entraînant un état de dangerosité ou d'incompatibilité avec la vie en collectivité. Les faits doivent être portés à la Direction Générale et à la famille. Après avis des instances, l'établissement saisira la CDAPH de cette situation en demandant une fin de prise en charge (transmission d'un rapport circonstancié). La fin de prise en charge sera prononcée sur décision de la CDAPH.

V. Les relations avec les familles, les parents et l'entourage et l'association des personnes accueillies

Les familles des Personnes Accueillies ont une place à part entière dans la prise en charge de leur proche, de la période de l'admission jusqu'au départ définitif de la structure.

Dans l'objectif de favoriser un accompagnement global de la personne, le travail de partenariat avec les familles prend tout son sens à partir d'échanges réguliers avec l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement. Ainsi, plusieurs modalités de rencontres individuelles et collectives se définissent dans le travail mené par l'équipe pluridisciplinaire du Chêne Rouvre :

1. Les rencontres de bilan et d'élaboration du projet personnalisé

Ces rencontres ont lieu à raison d'une fois par an dans le cadre du bilan de la Personne Accueillie. Elles peuvent également avoir lieu à tout moment à la demande de la famille, de l'éducateur référent ou lorsqu'il est nécessaire de procéder à un ajustement du projet personnalisé.

Ces rencontres se déroulent en présence de l'éducateur référent, du co-référent et de la direction, au sein même de l'établissement. La présence de la personne accueillie au Chêne Rouvre est vivement souhaitée, néanmoins, la décision d'être présent ou non lui appartient.

2. Le contact au quotidien

Les contacts téléphoniques sont réguliers ainsi que ceux par échanges de mail pour permettre la transmission d'informations pratiques (absence maladie, transmission d'un document administratif...).

De plus, sachant que lors des retours au domicile familiale, les déplacements des Personnes Accueillies peuvent être assurés par les familles, les échanges se mettent en place directement et ainsi contribuent au développement du travail en partenariat.

À la demande, un cahier de liaison peut être mis en place afin de favoriser la transmission d'informations pour les personnes les plus démunies.

3. Les deux groupes de parole

Ils ont lieu le mercredi de 9h30 à 11h à raison d'une fois par mois pour chacun des groupes. Sept à huit personnes accueillies y participent. Ils sont animés par la psychologue et un membre de l'équipe éducative. Ils s'articulent autour de la libre parole. Dans un premier temps, sont travaillées les émotions, puis dans un second temps, chacun est invité à s'exprimer sur ce qu'il souhaite selon son humeur du jour. Cet échange spontané va permettre de définir le thème de la séance et va ainsi favoriser la communication entre eux.

4. L'atelier « vie affective et sexuelle »

Il a lieu le mardi de 9h30 à 11h tous les 15 jours. Huit à neuf personnes accueillies y participent. Il est animé par la psychologue et un membre permanent de l'équipe éducative afin d'en garantir la stricte confidentialité. A partir de jeux et d'un matériel adapté, y sont abordés des thèmes comme l'intimité, le consentement, afin de proposer aux participants un programme d'éducation à titre préventif.

5. Les Conseils de la Vie Sociale (CVS)

Trois CVS sont mis en place annuellement. Ils permettent de recueillir les avis, les interrogations et propositions des personnes accueillies et de leurs proches sur le fonctionnement de l'établissement.

Le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.

Le règlement intérieur associatif en format classique et en facile à lire et à comprendre en précise les modalités de fonctionnement.

Les membres des trois collèges du CVS sont élus pour trois ans par vote à bulletin secret après appel à candidature auprès de l'ensemble des personnes accueillies, des familles et des professionnels.

Le CVS se réunit trois fois par an au cours des semaines : 10, 23 et 47.

Les professionnels élus au CVS sont chargés de recueillir les demandes, questions ou avis des personnes accueillies, lors de groupes de paroles spécifiquement dédiés à la préparation du CVS.

Le CVS est organisé par et au sein de l'établissement à raison de deux fois par an (semaine 10 et 23) afin de favoriser les échanges des personnes accueillies au Chêne Rouvre.

Une réunion de CVS territorial est organisée au cours du 2^e semestre (semaine 47) afin de maintenir la dynamique territoriale et le partage de retour d'expériences entre les personnes.

6. Les commissions repas

Elles sont organisées par le prestataire de restauration et de l'ESAT Les Ateliers Braytois de l'association qui travaillent en partenariat pour la gestion de la restauration des établissements de l'Adapei77. Un groupe de personnes accueillies et de professionnels représentent l'EANM Le Chêne Rouvre lors de ces commissions. L'objectif de ces rencontres est principalement d'évaluer la satisfaction des personnes accueillies sur la prestation des repas et d'adapter l'offre proposée. Une diététicienne est également présente afin d'aborder les questions diététiques des repas proposés.

VI. Droits des personnes

1. Droits des personnes accompagnées

La personne accompagnée bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité et le droit d'aménager son espace personnel comme elle le souhaite,
- Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, **adapté à son âge et à ses besoins, et respectant son consentement éclairé.**

Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. À défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé.

- La confidentialité des informations la concernant ; seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement du jeune et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre.

Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission. Elle affichée au sein du foyer.

2. Devoirs des personnes accompagnées

Le règlement de fonctionnement a pour objet de rappeler les règles générales d'organisation de l'établissement d'une part, les modalités de la vie en collectivité d'autre part et les conditions de la participation de la personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal enfin.

Les règles de vie internes du foyer en version illustrée ont également été travaillées avec les personnes accueillies et sont affichées dans l'établissement.

VII. La démarche Qualité et gestion des risques

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Les modalités d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'article L312-8 du CASF introduit par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'Adapei 77 procède aux évaluations internes et externes de ses établissements et services dans le but d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accueillies.

Évaluation externe

La loi du 2 janvier 2002 a posé les bases d'une évaluation interne puis d'une évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cependant le schéma classique d'évaluation interne et externe a été modifié par la Haute Autorité de Santé, avec une nouvelle procédure nationale, commune à tous les ESSMS.

Ce nouveau référentiel d'évaluation est ainsi structuré en 3 chapitres (la personne, les professionnels, l'ESSMS), chacun des chapitres étant organisé en 9 thématiques (La bientraitance et l'éthique ; Les droits de la personne accompagnée ; L'expression et la participation de la personne accompagnée ; La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ; L'accompagnement à l'autonomie ; L'accompagnement à la santé ; La continuité et la fluidité des parcours ; La politique des ressources humaines ; La démarche qualité et gestion des risques)

Le référentiel complet comporte ainsi au total 42 objectifs déclinés en 157 critères d'évaluation. Pour chacun des critères est précisé son champ d'application, son niveau d'exigence, ses éléments d'évaluation (entretiens / consultation documentaire / observations) et les référencements associés. Le référentiel intègre des critères génériques (129) communs à tous les ESSMS et des critères spécifiques (28) applicables selon le secteur d'activité, le type de structure ou le public accompagné.

Les 157 critères d'évaluation répondent à 2 niveaux d'exigences : 139 qui correspondent au niveau standard attendu et 18 dits « impératifs » qui impliquent la mise en place d'un plan d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Afin de répondre à cette nouvelle démarche évaluative, l'EANM le Chêne Rouvre a réalisé en 2023 une démarche d'auto évaluation à l'aide du logiciel AGEVAL déployé le service qualité de l'association et réalisera son évaluation externe en 2024.

Évaluation de la satisfaction

La satisfaction des personnes accueillies, des familles/représentants légaux et des professionnels est continuellement recherchée. Afin de la mesurer, des questionnaires et enquêtes sont adressés et analysés pour permettre la mise en place d'axes d'amélioration.

2. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs.

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place avec par exemple :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une commission bientraitance associative destinée à impulser et harmoniser la démarche (outils, sensibilisation, questionnaires, animations...),
- Une charte de bientraitance associative,
- Des formations « bientraitance et prévention de la maltraitance » etc.
- Un bilan annuel transmis au CVS et aux instances représentatives du personnel

L'établissement s'appuie également sur des documents de référence pour prévenir les situations de maltraitance.

Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (HAS ex ANESM - juillet 2008),
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du CASF (HAS ex ANESM - Juillet 2009)

Comme pour l'ensemble des établissements et services de l'Adapei77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels du Chêne Rouvre.

À travers des affichages, le foyer informe également la personne accueillie et sa famille du dispositif national de prévention de la maltraitance et notamment de l'existence du numéro d'accueil et d'écoute téléphonique : le **3977** à destination de tous et permettant d'alerter sur une situation de maltraitance.

3. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement souhaite se doter des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

- Le Livret d'accueil réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation du Cèdre Bleu et de l'Adapei 77.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission. Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall des locaux.
- Le projet d'établissement : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.
- Le contrat de séjour définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.
- Les personnes qualifiées : l'établissement informe les jeunes de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de médiation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation du service...).
- Le Conseil de la vie sociale (CVS) : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, le foyer organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure.
- Le règlement de fonctionnement : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement. Il est annexé au livret d'accueil.

4. Dossier de la personne accueillie

Depuis avril 2022, les dossiers des personnes accueillies sont informatisés au sein d'un logiciel spécialisé « DIU » (Dossier Informatisé de l'Usager) déployé au sein de tous les établissements de l'association.

Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et/ou de besoin d'intervention urgente, une version « papier » des dossiers des personnes accueillies est classée dans le bureau de la secrétaire de direction.

Chaque personne dispose d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de la HAS : administrative, éducative (évaluations effectuées, projet personnalisé, comptes rendus de réunion de synthèse, comptes rendus mensuels des suivis, bilan du projet personnalisé) et paramédicale.

Chaque personne dispose à l'infirmerie d'un dossier de liaison d'urgence (DLU) remis à jour au minimum une fois par an pour tout ce qui concerne les attestations de Sécurité sociale, de mutuelle, et au fur et à mesure des besoins pour tout ce qui est lié aux traitements médicaux.

La mise en place de ces dossiers de secours permet de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de prévention des risques.

Les modalités d'accès à ces dossiers sont définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur.

5. Prévention du risque infectieux

L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

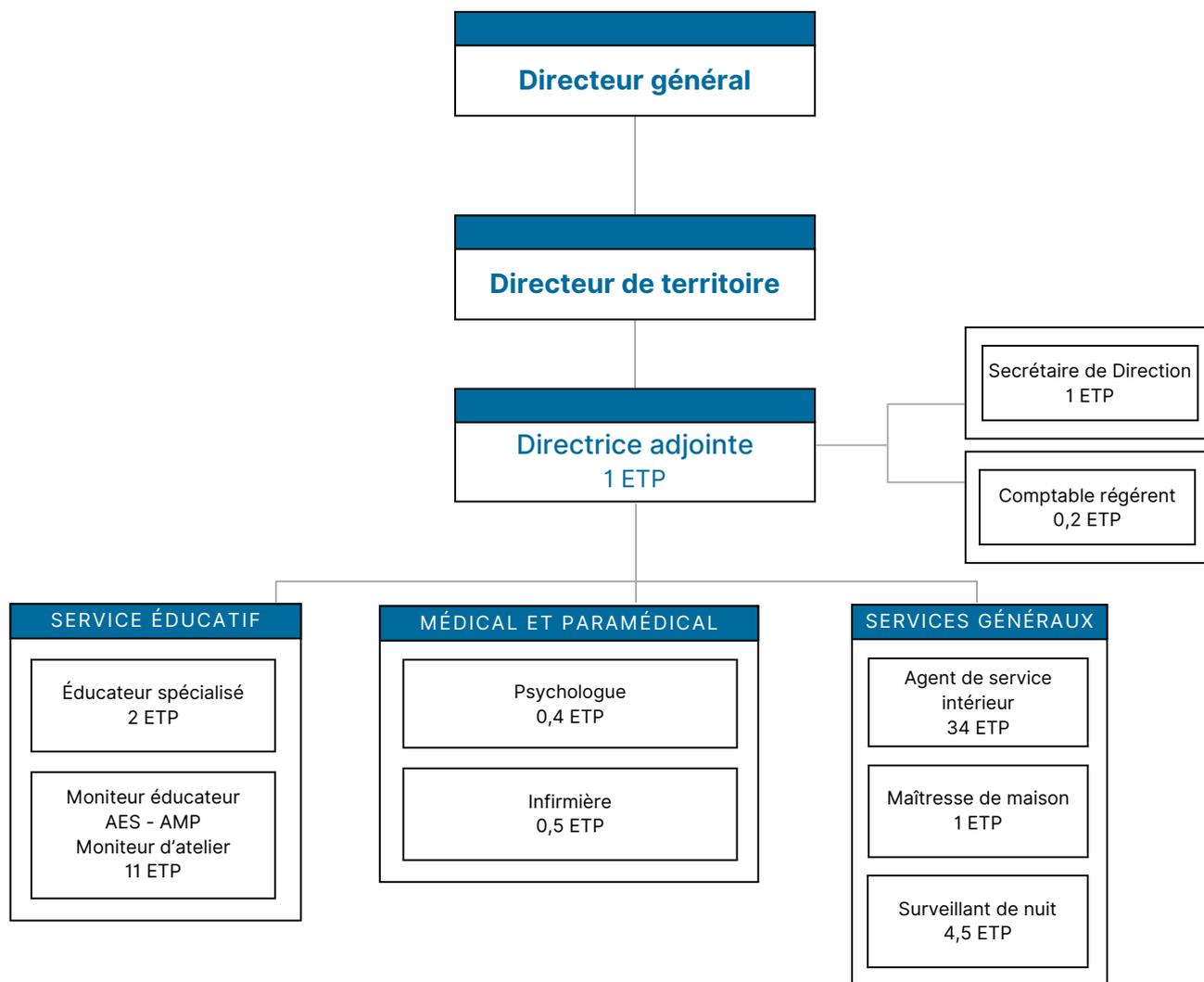
Elle se concrétise par exemple par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains avec l'organisation d'un concours basés sur la création d'œuvres sur cette thématique, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge notamment dans le cadre de la commission médicale et paramédicale créée en 2015 (ex : kit gale, gastro-entérite-aigue...),
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés,
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre.

VIII. Les Ressources Humaines

1. Organigramme du Chêne Rouvre



2. Fonctions, délégations et responsabilités

La Direction de territoire

Assurer la représentation de l'association sur délégation du Directeur Général dans le cadre du projet associatif, réaliser le développement du projet d'établissement, réaliser la gestion administrative, budgétaire et financière, manager l'équipe pluridisciplinaire et directionnelle d'établissement.

La Direction adjointe

Garantir la conduite et le développement du projet d'établissement, manager l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, participer à la gestion administrative, budgétaire et financière.

Secrétaire de Direction

La (le) secrétaire de direction assure l'accueil physique des visiteurs et garantit la traçabilité et la lisibilité des entrées et sortie de l'établissement. Il/elle assure le secrétariat de l'établissement : courrier (réception, tri, distribution), mails, tenue du standard téléphonique, classement des différents dossiers. La (le) secrétaire de direction prépare et suit certains dossiers confiés par la direction. Il/elle est l'image de marque de l'association, tant en interne qu'auprès des services

Éducateur-trice spécialisé-e

L'éducateur spécialisé établit une relation, un diagnostic éducatif; il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des personnes. Il construit un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales.

Moniteur-trice éducateur-ice

Il/elle participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Il/elle participe également à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé et travaille à ce titre au sein de l'équipe pluri-professionnelle. Il/elle est un acteur impliqué(e) dans la dynamique institutionnelle. Il est également coordinateur des activités, séjours et transferts.

Aide médico-psychologique

L'AMP contribue à une prise en charge et ou un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en y apportant de l'aide et participe à l'entretien de l'environnement de la personne. Son rôle oscille entre l'éducatif et le soin. L'AMP accompagne la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Il/ elle participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et/ ou de service et en respecte les valeurs et les orientations.

Moniteur-trice d'atelier

Il possède les compétences techniques qu'il transmet à un groupe de personnes en situation de handicap dans le cadre d'ateliers professionnels et/ou de travail. Il gère une activité de production et/ou à visée socio-éducative, transmet un savoir-faire professionnel, accompagne et soutient les personnes accueillies de son atelier dans les divers apprentissages. Il participe à l'élaboration du projet personnalisé avec le référent socio-éducatif et le met en œuvre au regard de ces préconisations. Il travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle et est un acteur responsable dans la dynamique de l'atelier tant au niveau des personnes accueillies qu'auprès des acteurs de la prise en charge.

Psychologue

Le (la) psychologue réalise des actions d'analyse, évaluations psychologiques et de conseil, selon les besoins des personnes afin de leur apporter un soutien ou une aide psychologique.

Il (elle) met en place un suivi psychothérapeutique selon les orientations particulières définies dans le cadre du projet personnalisé de la personne accompagnée.

Le (la) psychologue participe à la dynamique institutionnelle globale.

Infirmier-e

Sous l'autorité de la direction de l'établissement et du/des médecins, l'infirmier exerce ses missions de soins, d'accompagnement et d'encadrement conformément à son statut professionnel et au projet d'établissement. Il contribue à la bonne prise en considération de la personne accueillie, afin de préserver sa santé, son bien-être et son autonomie. L'infirmier est dans l'obligation de respecter le secret médical et d'adopter une attitude déontologique exemplaire.

Agent de service intérieur

L'agent de service intérieur est chargé(e) de l'entretien et de l'hygiène des locaux, en appliquant les protocoles d'hygiène, de sécurité et d'urgence. Il (elle) participe aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes accompagnées.

Maître-sse de maison

Il/elle est responsable de l'entretien des unités de vie et doit prendre en charge et traiter les problèmes quotidiens (alimentation, hébergement, animation) liées au bien-être physique et psychologique des personnes accueillies. Il/elle participe à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement.

Surveillant de nuit

Le surveillant de nuit assure une veille active des personnes en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste, en respectant l'intimité de la personne et les consignes institutionnelles. Il garantit les conditions de repos de la personne en l'accompagnant dans ses besoins et demandes. Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle. Il tient compte des problématiques individuelles des personnes. Il assure la surveillance des locaux et des équipements et en garantit la sécurité, en tenant compte des informations recueillies à sa prise de poste. Il assure une fonction de relais jour-nuit. Il participe au projet d'établissement. Il assure des tâches d'hygiène, d'entretien et d'hôtellerie en fonction des besoins.

3. Modalités d'organisation du travail collectif

Afin de favoriser la continuité de l'activité et la coordination d'équipe, différentes instances de réunion et outils existent pour les professionnels.

- **Réunions de transmission**

Ces temps d'échanges ont lieu tous les jours à chaque passation entre les différentes équipes (matin et après-midi, après-midi et soir, et soir-matin). Il permet de transmettre les informations importantes sur les prises en charge des personnes accueillies, l'organisation des activités de la journée, la prévision de l'organisation de la semaine qui suit, les indications médicales à transmettre et évoquer certaines situations de personnes accueillies.

Par ailleurs, depuis avril 2022, le Dossier Informatisé de l'Usager (DIU) est déployé sur l'EANM Le Chêne Rouvre. Ainsi toutes les informations relatives aux personnes accueillies ou au fonctionnement, l'organisation de l'établissement, sont enregistrées quotidiennement par chacun des membres de l'équipe pluriprofessionnelle dans le logiciel. Chaque professionnel peut aussi consulter à tout moment les dossiers des personnes accueillies (Transmission quotidienne, dossier administratifs, projet personnalisés, ...)

- **Réunion pluri-professionnelle**

Elle est organisée une fois par semaine, le jeudi de 14h à 16h00, avec l'ensemble des membres de l'équipe pluri-professionnelle présents ce jour-là.

Il y est question du fonctionnement, de l'organisation de la structure, d'échanger autour des projets personnalisés, d'aborder les situations des personnes accueillies, mais aussi la posture professionnelle, les projets d'activités, l'évolution du projet d'établissement.

- **Réunion cadres du territoire**

Cette réunion, fixée le plus souvent le mercredi de 9 heures à 12 heures 30, permet à l'équipe cadres du territoire d'échanger autour des dispositifs à mettre en œuvre, des informations à transmettre aux équipes, de faire un point sur les situations RH, autour de l'organisation des temps communs directement liés à la dynamique de territoire.

Cette instance représente un espace privilégié pour le territoire, notamment concernant le développement de projets transversaux qui contribuent à accroître les synergies entre les 4 établissements et le service du territoire mais également avec les autres établissements de l'association et les partenaires extérieurs.

Dans le cadre de l'organisation des astreintes, ce temps d'échanges vise également à faire le point sur les situations particulières des personnes accueillies pour lesquelles une intervention du cadre d'astreinte peut être nécessaire en dehors de la présence du directeur adjoint rattaché à l'établissement.

Il s'agit en résumé de se donner les moyens d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies et dans l'encadrement des équipes pluri professionnelles, au-delà de la présence effective du cadre de proximité.

- **Journée de direction**

Depuis le dernier trimestre de l'année 2021, le choix a été fait par la Direction Générale de mettre en place, à raison d'une fois tous les 2 mois (en moyenne), une demi-journée de rencontre spécialement réservée aux cadres de direction de l'association.

Il y est question de l'évolution des politiques sociales et de leur mise en application au sein de l'Adapei 77, de l'avancée des différents projets en cours ou à venir, de la présentation et de la mise en place de nouveaux logiciels afin de faciliter la communication et améliorer la traçabilité.

4. Formation des professionnels

Individuelles ou collectives, les actions de formations permettent une qualification des professionnels afin d'apporter un réel bénéfice en termes de prise en charge et d'accompagnement des personnes confiées et de nourrir le travail de réflexion et d'accompagnement de l'ensemble du personnel.

La mise en place de formation est motivée par la demande de l'équipe ou individuellement lors de l'entretien professionnel et s'adapte à l'évolution des besoins et attentes des personnes accueillies au Chêne Rouvre.

De plus, au regard d'une volonté associative de favoriser la montée en compétences des équipes, des formations qualifiantes et/ou sur des thématiques particulières peuvent être mises en place à la demande des professionnels (évolution de carrière) ou suite à des problématiques communes.

L'orientation associative qui a été de construire des territoires, regroupant 4 à 5 établissements et/ou services, contribue à développer les interactions entre les différentes équipes pluri professionnelles qui sont amenées à se rencontrer lors de formations, de réunions à thème ou de moments plus festifs (tels que les fêtes de territoire) et de fait se retrouvent davantage en mesure de partager autour de leurs pratiques professionnelles.

La confrontation des pratiques associée aux croisements des regards favorise la complémentarité, la cohérence de l'action et tend à développer la cohésion des équipes.

Des formations auprès des personnes accueillies peuvent également se mettre en place. Organisées en interne ou avec des prestataires, elles abordent des thématiques qui concernent directement les personnes accompagnées, comme la vie affective et sexuelle, des actions de prévention en santé, le déploiement de méthodes de communication comme la méthode facile à lire et à comprendre, etc.

Par ailleurs, des formations obligatoires sur la sécurité sont quant à elles incontournables. En lien avec le cadre réglementaire, les professionnels sont régulièrement amenés à suivre des séquences de formation articulées autour du respect de l'hygiène, de la sécurité, de l'apprentissage de la prévention des gestes de premiers secours, etc...

IX. Les partenariats

Dans le cadre de l'accompagnement global et coordonné mis en œuvre, voici les principaux partenaires de l'établissement :

1. Familles et tuteurs

Familles et tuteurs sont associés à l'accompagnement proposé, dans le souci de prendre en compte la globalité de la personne accueillie.

Les familles et amis **peuvent rendre visite** aux personnes accueillies du Chêne Rouvre sous réserve d'un délai de prévenance de l'équipe et dans le respect du fonctionnement collectif. Les sorties au domicile familial sont établies en fonction des demandes de chacun.

Si la personne accueillie le souhaite, sa famille (même si elle n'est pas tutrice) est **associée à l'élaboration de son projet personnalisé**.

Les rencontres peuvent être formalisées autour du projet personnalisé, de la réunion des familles ou d'autres démarches administratives, mais il est essentiel de travailler ce lien et le consolider par des rencontres autour de manifestations plus festives. Ainsi, journée des familles est organisée chaque année afin de se retrouver autour d'un repas convivial : personnes accueillies, professionnels et parents.

Des réunions des familles peuvent être organisées afin d'informer et d'échanger sur la vie de l'établissement. Il peut aussi être proposé de débattre autour du thème du handicap. Ces réunions permettent aux familles et tuteurs de rencontrer les professionnels du foyer et d'être informés des informations associatives ou autres. D'autres thématiques peuvent être également proposées par la psychologue (maltraitance, intimité...). Ces réunions sont suivies par le partage d'un repas convivial.

Au-delà des rencontres informelles avec l'équipe éducative, l'équipe de direction pourra proposer des rencontres formalisées, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

2. Organismes culturels, sportifs et de loisirs

Certaines activités sont encadrées par des partenaires extérieurs hors ou en établissement, liés par convention, tels que certaines activités artistiques et sportives.

Par ailleurs des partenariats avec l'environnement de proximité de Faremoutiers sont instaurés pour faciliter l'inclusion des personnes accueillies.

3. Établissements médico-sociaux

Le regroupement des 5 établissements Territoire Marne-et-Morin favorise le partenariat inter-établissements avec le partage d'activités communes, de transferts, de fêtes, de séjours pour nos personnes accueillies.

Le partenariat s'étend également à d'autres établissements médico-sociaux extérieurs à l'Association pour la programmation de séjours de rupture ou de ressourcement (Foyer Becoiseau à Mortcerf par exemple) et pour la mise en place d'activités (pâtisserie avec la MAS du Sorbier des Oiseleurs à La Ferté-Gaucher ; activités artistiques, atelier cuisine et jardin sensoriel et immersion en atelier avec l'EPMS de Fontenay-Trésigny).

4. Relais médicaux et acteurs du handicap

L'admission en établissement d'accueil non médicalisé, implique que les troubles associés ne nécessitent pas de soins médicaux ou de surveillance constante. En revanche, la mise en place de suivis médicaux adaptés, notamment dans les cas de maladies mentales ou de troubles psychologiques, est nécessaire pour assurer la stabilité des troubles (ex : par des protocoles de soins adaptés) et l'épanouissement de la personne.

Ainsi, l'équipe paramédicale du Chêne Rouvre est renforcée par la venue régulière en établissements de professionnels libéraux, exerçant des activités médicales et paramédicales (Infirmières, kinésithérapeute, ostéopathe, podologue, etc...).

Par ailleurs, les liens avec les partenaires extérieures à l'établissement sont essentiels pour faciliter la réassurance nécessaire de la personne accueillie dans des soins qui peuvent être invasifs. Ainsi, les relations fréquentes avec l'hôpital de secteur (aussi bien avec le service des urgences qu'avec le service des consultations externes), les hôpitaux spécialisés de la région francilienne, les acteurs de proximité comme le CMP (centre Médico Psychologique) ainsi que les spécialistes (dentistes, ophtalmologues, gynécologues, ...) contribuent à renforcer, en concertation, la prise en charge de la santé des personnes accueillies au Chêne Rouvre.

D'autre part, les liens avec les partenaires institutionnels et territoriaux du champ de handicap sont favorisés :

- La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) / MDS (Maison départementale des solidarités).
- Le PAT (Pôle Autonomie Territoriale)
- Hand AURA (Association de coordination du Handicap)
- Réseau RHAPSOD'IF (Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Ile-de-France)
- Le centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale à Etampes
- L'hôpital Sainte-Anne (offre de soins en stomatologie et également pour la douleur)
- L'institut Jérôme Lejeune (Bilan médical complet, pour les patients porteurs de trisomie 21 ou toute autre maladie).

5. Prestataires hôteliers

Les repas servis au foyer sont en liaison froide et préparés par un prestataire de restauration en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ».

Les menus sont sélectionnés en concertation avec les personnes accueillies et selon les prescriptions médicales de chacun.

Le pain quotidien et les viennoiseries du dimanche sont commandés dans une boulangerie de proximité. L'entretien du linge des personnes accueillies est par un prestataire de blanchisserie en partenariat avec l'ESAT de l'association « Les Ateliers Braytois ». Ainsi, chaque vêtement de personne accueillie est marqué par un système de code barre informatique. Seul le linge des personnes accueillies en accueil temporaire est lavé en établissement.

L'entretien de l'ensemble des locaux est effectué par l'équipe d'Agent de Service Intérieur (ASI) du Chêne Rouvre.

X. Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement

Dans le but d'améliorer sans cesse l'accompagnement auprès des personnes accueillies mais aussi notre organisation de travail, nous avons défini six objectifs d'amélioration sur lesquelles nous devons travailler dans les années à venir :

1. Favoriser les actions de partenariats dans le cadre du parcours de vie de la personne accueillie.
2. Repenser la vie quotidienne.
3. Adapter l'organisation du travail aux évolutions des ressources humaines.
4. Développer les partenariats avec les professionnels de santé.
5. Développer l'usage des outils numériques et des logiciels métiers.
6. Développer la mutualisation des moyens matériels et humains inter établissements sur le territoire Marne et Morin.

Nous avons décliné ces différents objectifs d'amélioration sous forme des fiches actions suivantes.

Le Chêne Rouvre

Fiche action n°1

Objectif	Favoriser les actions de partenariats dans le cadre du parcours de vie de la personne accueillie.
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Équipe pluri-professionnelle
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Équipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des contacts avec les partenaires institutionnels (IME, Foyer d'hébergement, PAT, département ...).• Développement du réseau (Forums professionnels, participation aux manifestations professionnelles du territoire, visites d'établissement, ...)• Favoriser les partenariats et les échanges avec les associations locales favorisant l'inclusion.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de conventions signées avec des partenaires• Nombre de rencontres et d'activités organisées avec des associations et acteurs du territoire.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Chêne Rouvre

Fiche action n°2

Objectif	Repenser la vie quotidienne.
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Équipe pluri-professionnelle
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Direction de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Équipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des repas• Optimiser les espaces de vie pour les différentes activités.• Implication des personnes accueillies dans le quotidien.
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de séances de travail avec les personnes accueillies• Évaluation de la satisfaction des personnes accueillies par des groupes de parole.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Chêne Rouvre

Fiche action n°3

Objectif	Adapter l'organisation du travail aux évolutions des ressources humaines.
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction de territoire• Directrice adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Direction générale• Direction territoriale• Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction de territoire• Directrice adjointe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des outils internes de planification du travail.• Adaptation des tâches des professionnels.• Réorganisation des références éducatives et des élaborations de projets.• Optimisation du travail des services généraux (Plan de nettoyage, gestion des stocks)
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Recrutements effectués.• Formations dispensées.• Procédures internes mises en œuvre.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Chêne Rouvre

Fiche action n°4

Objectif	Développer les partenariats avec les professionnels de santé.
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Directrice adjointe• IDE
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Directrice adjointe• IDE
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Recenser les partenaires sanitaires potentiels• Organiser des rencontres avec les partenaires y compris des professionnels libéraux• Renforcer la collaboration pour la prise en charge bucco-dentaire (préventif et curatif)• Renforcer les partenariats avec les spécialistes• Développer une politique de prise en charge de la douleur et de prévention du risque infectieux• Mener des actions de prévention et de promotion de la santé
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Audit des partenaires sanitaires• Nb de rencontres et sensibilisations organisées / an• Nb de personnes accueillies ayant consulté un dentiste /an• Outils d'évaluation de la douleur (nb et type)• Nb d'actions de prévention et de promotion de la santé
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Chêne Rouvre

Fiche action n°5

Objectif	Développer l'usage des outils numériques et des logiciels métiers
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale • Directeur de territoire • Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice adjointe • Equipe pluri-professionnelle
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'utilisation du Dossier Informatisé de l'Usager (DIU). • Optimisation du logiciel AGEVAL pour la remontée et le traitement des évènements indésirables. • Optimisation de la plateforme SPOT, pour favoriser la communication au sein de l'établissement et mettre en valeur au niveau associatif ce qui est réalisé sur Le Chêne Rouvre
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs et de transmissions réalisées sur le DIU. • Nombre de FEI AGEVAL traitées. • Nombre d'articles postés sur le SPOT.
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Le Chêne Rouvre

Fiche action n°6

Objectif	Développer la mutualisation des moyens matériels et humains inter-établissements sur le territoire Marne et Morin
Groupe projet :	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Sous la responsabilité de	<ul style="list-style-type: none">• Directeur de territoire• Directrice adjointe
Personnes / organismes concernés	Equipe pluri-professionnelle et direction adjointe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Mutualisation des infrastructures sur le territoire.• Organisation d'événements inter-établissements.• Déterminer des activités communes au sein du complexe.• Matériels mutualisés
Échéancier	2024-2028
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• NB d'activités communes• Optimisation de la flotte de véhicules
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org